

Concours «Maisons fleuries»

Des fleurs ? En veux-tu en voilà ! épanouis de l'aurore au crépuscule, géraniums, lavande, hortensias, azalées et autres «flores» étaient de la partie lors du concours annuel.

Choyées depuis des mois pour leurs couleurs et senteurs, ces éphémères «stars» ont charmé un jury de connaisseurs venu tout spécialement de Lantillac, Régigny et Pleugriffet.

Une bien jolie passion...

En illustration : Mike Newnam de Saint Fiacre 1er prix toutes catégories confondues.

Maisons fleuries



Rentrée des classes

C'est invariable, c'est inéluctable et c'est bien sûr Charlemagne le responsable : Tous les ans, à la même période, c'est la rentrée des classes.

Evidemment...calculer à quelle heure le train de Bordeaux croisera celui de Nantes, en tenant compte de l'angle des côtes et des temps d'arrêt, ça n'attire pas forcément l'enthousiasme immédiat des élèves.

L'équipe enseignante, fidèle au rendez-vous, aura pour mission de guider les radenacois juniors, sur les chemins de la connaissance.

Bonne rentrée à tous.

Rentrée des classes



LE MOT DU MAIRE

Où allons-nous?

Vous avez sans doute entendu parler de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui implique de nombreuses modifications dans l'organisation des collectivités. Outre le fait que la France ne compte plus que 13 régions les compétences entre ces collectivités ont été totalement redistribuées. Par exemple les régions se voient attribuer l'économie, le tourisme, le transport, les lycées... Les départements se voient eux attribuer les routes, les collèges, l'action sociale. Ainsi des compétences exercées par le département s'éloignent de nous en passant à la région, supprimant des doublons mais pour quelle efficacité ? L'avenir nous le dira...



La loi NOTRE touche aussi au plus près les territoires. Elle oblige les communautés de communes de moins de 15 000 habitants à se regrouper pour atteindre ce seuil. Nous ne sommes pas concernés. Elle propose aussi la fusion de plusieurs communes en une commune nouvelle avec un avantage financier si cela se réalise avant la fin de l'année. Dans le Morbihan NOYALO et THEIX ont engagé la démarche ; plus près de chez nous, KERFOURN et NOYAL-PONTIVY y réfléchissent. Informellement au sein du conseil municipal la question a été évoquée. A ce stade aucun rapprochement n'est envisagé. Plus qu'à notre identité en évolution, c'est la proximité de nos services qu'il nous semble important de préserver. L'échelle de la communauté de communes nous apparait la plus pertinente pour réaliser des économies notamment grâce au projet de mutualisations qui nous est proposé sans avoir besoin de toucher au bloc communal. Nous ne devons pas pour autant négliger nos relations avec nos voisins directs avec qui nous partageons déjà de nombreux services. Nous pouvons encore les améliorer dans un intérêt partagé et bien sûr dans le respect indispensable dû aux uns et aux autres.

Le monde bouge. La crise actuelle est une crise classique de l'évolution entre un monde ancien et un monde nouveau qui se prépare. Aussi nous devons évoluer et comme le disait si bien Einstein : "La vie, c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre". Alors roulons sans craindre l'avenir

Vive RADENAC

B. LE BRETON

SOMMAIRE

Le mot du maire	page 2
Délibérations du conseil municipal	pages 3 -12
Etat-civil – Urbanisme - Divers	page13
Travaux	pages 14-17
Informations	pages 18-25
La vie associative	pages 26-33
Actualités	pages-34-39
Nouveauté	page 40
Autrefois	page 41
Calendrier des fêtes	page 42

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juillet 2015

Date de la convocation
13/07/2015

Date d'affichage
13/07/2015

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 11
Votants :

L'an 2015, le 20 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. TARDIVEL Michel, Mme LE CALLONNEC Sylvie, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme LE BLAY Sonia, Mme TATTEVIN Magali

Excusés ayant donné procuration : M. LE BRETON Pierrick à M. GICQUEL David, M. ALLAIN Philippe à M. TARDIVEL Michel, Mme VERA Aurélie à Mme LE BLAY Sonia
Excusée : Mme GICQUEL Albertine

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Réf	2015_07_01
------------	------------

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<i>A l'unanimité</i>	13	0	1

Objet de la délibération : Lotis. Le Clos du Parc : Modification n° 2 du règlement du lotissement

Monsieur le Maire soumet la demande de modification du règlement du lotissement qui porte d'une part sur la hauteur maximale des constructions et d'autre part sur les clôtures.

Il est proposé :

* de modifier l'article 2-10, 3ème paragraphe à savoir : "Cette hauteur sera limitée à 6.00 mètres de l'égout de toiture ou acrotère et 10.00 au faitage,

* de rajouter deux points supplémentaires à l'article 2-12 " Les clôtures sur les voies" :

- Mur en maçonnerie, en pierres sèches ou en parpaings enduits et peints de 0.50 m de hauteur (à l'exclusion des piliers) surmonté d'une lisse en bois ou d'un grillage doublé ou non d'une haie vive ;
- d'un grillage d'une hauteur de 1.50 m maximale, doublé ou non d'une haie vive de 2.00 m de hauteur maximale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide les modifications du règlement du lotissement,
- Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Réf	2015_07_02
-----	------------

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	8	0	0

Objet de la délibération : Tarif cantine 2015 - 2016

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à compter du **01/08/2015** le prix des repas à la cantine pour la rentrée scolaire 2015-2016 de la façon suivante :

- repas élève : **3.05 €**
- repas adulte : **4.80 €**
- repas à partir du 3ème enfant : **2.35 €**.

Il est précisé que Mme Katell CORFMAT, Mme Magali TATTEVIN, Mr David GICQUEL, Mr Philippe DEDIEU et Mr Philippe PIRIO n'ont pas pris part au vote.

Réf	2015_07_03
-----	------------

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : CDGFPT : Organisation de la médecine professionnelle et préventive

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 23 ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 26-1 et 108-2 ;

Vu le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la sécurité du Travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 15 octobre 2014 intégrant la médecine professionnelle et préventive au Pôle santé au travail ;

CONSIDERANT le désengagement programmé du service de santé au travail Association Médicale Interentreprises du Morbihan (AMIEM) du secteur public ;

CONSIDERANT que la décision des employeurs territoriaux conditionne l'organisation du service de médecine professionnelle et préventive et son déploiement au plus près des territoires;

CONSIDERANT qu'il appartient à la collectivité de décider de la continuité de la mission au bénéfice de l'employeur et des agents territoriaux ;

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire rappelle les obligations de la Collectivité Territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

L'une d'elles consiste à disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive dont la mission est d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail.

Confiée à des équipes médicales et de santé au travail, cette mission repose :

1. L'action en milieu de travail (amélioration des conditions de travail ; adaptation et aménagement des postes ; avis consultatifs et informations ; participation au CHSCT ...)
2. La surveillance médicale des agents (visites d'embauche et périodiques).

Après avoir délibéré, l'Assemblée Délibérante décide de :

- collaborer avec le service de médecine professionnelle et préventive proposé par le CDG du Morbihan ;
- s'inscrire dans le calendrier prévisionnel et progressif de transfert de l'AMIEM vers le CDG du Morbihan et de donner pouvoir à monsieur le Maire pour signer la convention relative à cette mission et pour procéder au mandatement des dépenses afférentes à cette mission.

Réf	2015_07_04
------------	------------

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<i>A la majorité</i>	0	13	1

Objet de la délibération : Pontivy Communauté : Hébergement des demandeurs d'asile

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la proposition de la commission "vie sociale et habitat" de Pontivy communauté relative à l'hébergement des demandeurs d'asile.

Il est proposé d'en appeler à la solidarité des communes dont le montant est de 5 000.00 € . Le coût de cette participation pour la commune serait de 103.70 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- refuse le principe de cette participation qui est fixée pour l'année 2015 à 103.70 €,
- précise que participation incombe à l'Etat,
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Réf	2015_07_05
------------	------------

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<i>A l'unanimité</i>	14	0	0

Objet de la délibération : Avis PLU de MOREAC

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 12 juin 2015 le conseil municipal de MOREAC a arrêté son projet du Plan Local d'Urbanisme et que conformément à l'article L 123-9 du code de l'urbanisme l'avis des communes limitrophes est sollicité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet du Plan Local d'urbanisme de la commune de MOREAC.

Réf	2015_07_06A
------------	-------------

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<i>A la majorité</i>	12	0	2

Objet de la délibération : Personnel : Poste d'adjoint technique de 1ère classe + Poste d'adjoint d'animation principal de 2° classe

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la proposition d'avancement de grade pour l'année 2015 et précise qu'un poste d'adjoint technique de 2° classe peut être transformé en poste d'adjoint technique de 1ère classe et que le poste d'adjoint d'animation de 1ère classe peut être également transformé en poste d'adjoint d'animation principal de 2° classe.

Il est précisé que le comité technique, lors de sa séance du 25 juin 2015 a émis un avis favorable au taux de promotion.

Aussi, il est proposé d'ouvrir les postes correspondants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité la création du poste d'adjoint technique de 1ère classe,
- décide à la majorité (12 voix pour et 2 abstention) la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2° classe,
- modifie le tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2015,
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Réf	2015_07_06B
-----	-------------

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<i>A la majorité</i>	12	0	2

Objet de la délibération : Personnel : Tableau des effectifs

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tableau des effectifs suivants à compter du **1er juillet 2015** :

- Filière Administrative
1 Poste de Rédacteur Principal de 1ère classe à temps complet (avec fonction de directeur général des services),
1 Poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps non complet (28/35ème)
- Filière Technique
1 Poste d'Adjoint Technique de 1ère classe à temps complet
2 Postes d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps complet
1 Poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet (11.04/35ème)
- Filière Animation
1 Poste d'Adjoint d'Animation principal de 2° classe à temps non complet (17.50/35ème)

Cette délibération annule et remplace les décisions précédentes.

Réf	2015_07_07
-----	------------

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<i>A l'unanimité</i>	14	0	0

Objet de la délibération : Contrat de dératisation

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le principe d'adhérer au contrat de la Société FARAGO Morbihan relatif à la prévention et à la lutte contre les rongeurs.

Le coût de cette intervention est estimé à 1 090.00 € H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au principe d'un contrat de prévention et de lutte contre les rongeurs,
- précise que ce contrat est conclu que pour une année et qu'un bilan devra être réalisé avant toute reconduction,
- donne pouvoir à monsieur le Maire pour négocier auprès de FARAGO Morbihan,
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Réf 2015_07_08

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Aucun	0	0	0

Objet de la délibération : Délégation de signature : Frais de gestion transport scolaire de Locminé

Monsieur le Maire rend compte de la participation aux frais de gestion du transport scolaire de Locminé Communauté à savoir **21.00 €** par élève pour l'année scolaire 2014-2015.

Il est précisé que quatre élèves sont concernés par cette participation.

Le conseil municipal prend acte de la décision prise dans le cadre de la délégation de signature au Maire conformément à la délibération du 22 janvier 2015 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal.

Réf 2015_07_09

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Décisions modificatives n° 1 : Budget Commune

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les sommes suivantes :

* En Fonctionnement

- Compte 6226 + 1 500.00 €
- Compte 6413 + 3 900.00 €
- Compte 70388 + 1 500.00 €
- Compte 74121 + 3 600.00 €
- Compte 74835 + 300.00 €

Réf 2015_07_10

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Référents : Syndicat de la Vallée du Blavet

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la demande du Syndicat de la Vallée du Blavet de désigner des référents.

Les différentes thématiques portent sur les dossiers agricoles, les phytosanitaires non agricoles, l'éducation à l'environnement, le bocage, la restauration collective, la communication et l'économie d'eau.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- Dossiers agricoles : Mme Katell CORFMAT,
- Phytosanitaires non agricoles : 1 employé communal,
- Education à l'environnement : Mr Philippe PIRIO,

- Milieux aquatiques : Mr Bernard LE BRETON,
- Bocage : Mr Bernard LE BRETON,
- Restauration scolaire : Mme Claudine GICQUEL,
- Communication : Mme Claudine GICQUEL,
- Economie d'eau : 1 employé communal.

Réf	2015_07_11
-----	------------

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Travaux Chapelle Saint-Fiacre : Vitraux de la baie Ouest

Monsieur le Maire fait part du mail des bâtiments de France relatif aux travaux qu'il serait souhaitable d'envisager à la Chapelle Saint-Fiacre et notamment les vitraux de la baie ouest.

Le devis des ateliers HELMBOLD de CORSPS-NUDS (35150) est de 2 583.26 € H.T.

Il est précisé que ces travaux pourraient être envisagés en 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de programmer les travaux des vitraux de la baie ouest en 2016,
- de solliciter les différentes subventions relatives à ces travaux,
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces dossiers.

INFORMATIONS

- Délégation des services publics d'eau et d'assainissement de Pontivy Communauté
A compter du 1er août 2015, deux nouveaux contrats de délégation de services entreront en vigueur sur le territoire de Pontivy Communauté à savoir d'une part le contrat du service de production et de distribution d'eau potable pour les communes de Pontivy, Le Sourn et Mûr de Bretagne et d'autre part du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif pour l'ensemble du territoire hors Saint-Aignan, Saint-Gérard, Noyal-Pontivy et Malguénac.

Ces deux contrats d'une durée de 6 ans et 5 mois ont été confiés à la société STGS d'AVRANCHES (50300).

Pour tout renseignement concernant l'eau potable, il faut continuer à contacter la SAUR au **02-56-56-20-00 (du lundi au vendredi de 8H00 à 20H00)** et pour l'assainissement la société STGS au **09-69-32-69-33 (du lundi au vendredi de 8H00 à 18H00)**.

- Animation Chapelle Saint-Fiacre

Le vendredi 17 juin 2016 à partir de 19H00 lors de la fête de la musique, une animation de musique traditionnelle sera assurée par le conservatoire de musique et de danse de Pontivy Communauté.

- E.R.D.F.

L'entreprise MULTI SERVICES Verts interviendra dans le cadre du programme d'égagement aux abords du réseau électrique moyenne tension.

- Jeux Olympiques et paralympiques de 2024

Par courrier du 06 juillet, monsieur François GOULARD, Président du Conseil Départemental remercie les communes qui ont apporté leur soutien à la candidature du département aux épreuves de voile associée à la candidature de Paris pour les jeux olympiques et paralympiques de 2024.

- Mission locale Centre Bretagne

La mission locale du Centre Bretagne sollicite les communes pour une intervention lors d'un conseil municipal sur le dispositif des missions locales, les activités de la structure ainsi que la typologie du public reçu.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette intervention qui sera à programmer lors d'une prochaine réunion.

- Projet d'une plateforme multi sports

Monsieur David GICQUEL rend compte de la rencontre avec l'entreprise Sports Nature de BEIGNON sur la faisabilité d'une plateforme multi sports près des lutins dont le coût serait de 30 000.00 € TTC hors travaux de terrassement.

- Travaux voiries

Monsieur Kléber LE NORMAND informe l'assemblée que les travaux de voiries débiteront à partir du 31 août et fait part de sa rencontre avec monsieur Nicolas TEXIER de Pontivy Communauté, chargé de l'aide technique auprès de la Commune pour les travaux de voiries.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Séance du 28 septembre

Date de la convocation
21/09/2015

Date d'affichage
21/09/2015

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 10
Votants :

L'an 2015, le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. TARDIVEL Michel, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme LE BLAY Sonia, Mme VERA Aurélie

Excusés ayant donné procuration : M. LE BRETON Pierrick à M. GICQUEL David, M. ALLAIN Philippe à M. TARDIVEL Michel

Excusées : Mme LE CALLONNEC Sylvie, Mme GICQUEL Albertine, Mme TATTEVIN Magali

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Réf	2015_09_01
-----	------------

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<i>A l'unanimité</i>	12	0	0

Objet de la délibération : Demandes de subvention 2016

Le Conseil Municipal valide les différents dossiers de demande de subvention auprès des différents financeurs dont l'Etat, le Conseil Départemental, les fonds parlementaires ainsi que Pontivy communauté pour les travaux suivants :

- Travaux de voirie pour un coût global de **50 000 € H.T.**
- Travaux de construction d'un mini stadium pour **45 000 € H.T.** près des lutins,
- Travaux d'aménagement de sécurité dans la rue du Tertre pour **45 000 € H.T.**

Réf	2015_09_02
-----	------------

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<i>A l'unanimité</i>	12	0	0

Objet de la délibération : Rapport relatif aux mutualisations de services de Pontivy Communauté et des communes membres

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

L'élaboration et la mise en œuvre du schéma de mutualisation traduit pour Pontivy Communauté et ses communes membres l'existence et la prise en charge d'enjeux majeurs :

3. L'optimisation de l'organisation des services publics locaux par la recherche de l'efficacité par le développement de la fonction ressource, le partage des informations et de l'expertise sur le territoire ;
4. Le développement de la coopération entre l'intercommunalité et les communes ;
5. La réflexion à l'évolution des politiques publiques.

Ce rapport et ce projet de schéma constituent une feuille de route pour la mise en œuvre de près de 20 actions de mutualisation au cours du mandat.

Après en avoir pris connaissance et fait l'objet d'un débat, le conseil municipal émet un avis favorable au schéma de mutualisation de Pontivy Communauté.

Réf	2015_09_03
------------	-------------------

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<i>A l'unanimité</i>	12	0	0

Objet de la délibération : Modification statuts Pontivy Communauté : Transfert de la compétence en matière "de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communal"

Monsieur le maire informe l'Assemblée que les communes membres d'une communauté peuvent transférer de façon volontaire la compétence en matière de PLU à la communauté avant les échéances prévues par la loi.

La réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.

Les enjeux actuels exigent d'être pris en compte sur un territoire large, cohérent et équilibré, pour traiter des questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources ou de pénurie de logements.

En s'appuyant sur une réflexion d'ensemble permettant de mettre en perspective les différents enjeux du territoire, le PLU intercommunal (PLUI) constitue un document de planification qui définit et réglemente l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune, et permet de définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire communautaire pour les 10 à 15 prochaines années.

Afin de répondre aux enjeux d'aménagement et de développement du territoire communautaire, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter, dans le cadre de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire », le transfert de la compétence « en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale », avant le 31 décembre 2015.
- d'approuver la modification de l'article 8.1. des statuts de la communauté de communes en ajoutant la compétence libellée comme suit : « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Réf	2015_09_04
------------	-------------------

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<i>A l'unanimité</i>	12	0	0

Objet de la délibération : Contrat unique d'insertion

Le Conseil Municipal sollicite auprès de pôle emploi le renouvellement du contrat d'accompagnement à l'emploi relatif à l'entretien des locaux (mairie, salles etc.....) et l'aide au service à la cantine, qui doit se terminer le 02 novembre 2015.

Il est précisé que les conditions demeurent inchangées à savoir 20 heures par semaine.

Réf 2015_09_06

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A la majorité	11	0	1

Objet de la délibération : Eglise : Minuterie du cadran

Il est décidé la réalisation des travaux de remplacement de la partie électrique de la minuterie du cadran de l'Eglise avec les établissements BODET pour un montant de 848.00 € H.T.

Réf 2015_09_07

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal décide de l'admission en non-valeur la recette de 46.60 € correspondant notamment à un état d'impayé de cantine.

Réf 2015_09_08

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Lutte contre les frelons asiatiques - Prise en charge

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 10 mars 2015, Pontivy communauté a décidé de mettre en œuvre un nouveau dispositif d'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques en complément de l'aide du conseil départemental.

Il est précisé que cette participation financière de Pontivy Communauté sera versée à la Commune. Aussi, il appartiendra à chaque commune d'indemniser les particuliers, les associations. Un état récapitulatif sera adressé en fin d'année (courant du dernier trimestre) pour pouvoir recevoir la participation financière de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal décide la prise en charge des frais de destructions des frelons asiatiques selon les règles d'intervention de Pontivy Communauté auprès des particuliers, des associations.

Réf 2015_09_10

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Travaux de Peinture + Achat onduleurs

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

* Sur proposition de la commission voirie, la réalisation des travaux de marquage au sol pour un montant de **776.80 € H.T.** par l'entreprise Je trace de CAUDAN,

* l'achat de deux onduleurs.

INFORMATIONS

- 5) "Les Réfugiés"

Monsieur le Maire fait part du courrier de M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, concernant l'accueil des réfugiés et précise notamment qu'une famille Radenacoise serait prête à recevoir des réfugiés dans ses locaux vacants. Il est suggéré avant toute décision de prendre des renseignements auprès de la Préfecture. La possibilité d'accueillir des réfugiés sur la commune sera évoquée lors d'un prochain conseil municipal.

- 9) Un arbre pour la vie

A l'occasion de la 21^{ème} Conférences des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015 (COP21), il est proposé aux 36 700 communes de France de planter un arbre qui symbolise l'engagement de la collectivité et des citoyens dans la lutte contre le dérèglement climatique. Bretagne Sud Habitat propose également de se mobiliser sur ce thème. La Commune souhaite s'associer à cette initiative.

- 10) Divers

Trésorerie :

Monsieur le Maire rappelle que la trésorerie de Rohan va fermer au 31 décembre 2015 et sera transférée à Pontivy.

Elagage

Il est décidé qu'un état des lieux soit réalisé par la commission communale des travaux sur l'élagage des arbres et un courrier sera adressé aux propriétaires pour solutionner au mieux ce problème. Une entreprise sollicitée par la Commune, pourra se substituer aux propriétaires défaillants. La facture leur sera alors adressée.

Elections

Il est rappelé que les élections régionales se dérouleront les 06 & 13 décembre 2015.

Recensement

Monsieur le Maire rappelle que le recensement sur la commune se déroulera du 21 janvier 2016 au 20 février 2016. Deux agents recenseurs seront à recruter pour cette mission.

Aménagement de sécurité sur route départementale

Les travaux d'aménagement de sécurité sur la route départementale entre Josselin et Pontivy ont commencé depuis le 14 septembre pour une durée de 10 semaines. Les travaux consistent à la réalisation de deux tournes à gauche aux lieuxdits "La Pointe et La Petite Croix" en Pleu-griffet.

Opérations funéraires

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L 2213-14 du CGCT les seules opérations donnant lieu à une surveillance obligatoire sont les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation et en l'absence de la famille au moment de ces opérations.

Lafarge

Monsieur le Maire informe que les travaux de foration ont débuté depuis le 23 septembre 2015.

Balade contée

35 à 40 personnes ont participé à la balade contée du 26 septembre 2015.

Conseil Municipal

La date du prochain conseil municipal est arrêtée au jeudi 29 octobre 2015.

ETAT CIVIL

Mariages

Le 18 juillet à RADENAC, Katja HARTLEF et Michel TOURNIER, 10, rue Dominique Nogues.

Le 3 août à RADENAC, Carole BATTILOCCHI et Fabrizio FONTANA, Le Mené.

Le 22 août à RADENAC, Chaldée OBONE OBIANG et Erwan POCARD, Kervent.



Décès

Le 24 juillet à RADENAC, Marie, Thérèse, Henriette BLANCHARD née THERAUD, 80 ans, 9, Place de l'église.

Le 13 août à RADENAC, Marie, Thérèse, Fernande JOSSO née LORIC, 85 ans, 29, Kerdéhel.

Le 22 septembre à PONTIVY, Maximin TREGOUET, 89 ans, Les rivières.

Avis de mention de décès

Le 4 septembre à SAINT-BRIEUC, Robert DANET né le 28 janvier 1934 à Kermacuy.

URBANISME

Permis de construire

M. Mme Bernard HOELLARD, 1, rue des lavandières, GARAGE

Nettoyage du cimetière

Le nettoyage des monuments devra être terminé pour **le dimanche 25 octobre**

Le sablage aura lieu soit le **mardi 27 s'il fait beau ou le jeudi 29 octobre**. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour aider les services techniques.

Elections régionales

Les **dimanches 6 et 13 décembre 2015**, à la cantine, rue du moulin à vent.

Repas du C.C.A.S.

Il aura lieu le **mardi 10 novembre** à la salle Saint-Fiacre pour les personnes de 75 ans et +.

TRAVAUX DIVERS

Travaux de voirie réalisés en 2015

1° Revêtement de la chaussée par l'entreprise EUROVIA

- a) La route du Pont de Ray à Saint-Fiacre
- b) Du village de Coëtdevent à Kermacuy
- c) La route du Cosquer
- d) La résidence du Herbon

2° Entretien gravillonnage par point à temps (P.A.T.A.6 tonnes)

- Route des rivières à Kerrauffray
- Route de Kergario à la Bottine
- Tronçon à Kergal
- Traversée du village de Cassac
- Reprise tronçon à Nespy route du Crano
- Route de Coëtdevent jusque La Gave



Montant du marché	Aides obtenues
52 552.60 €	Conseil Départemental 13 500.00 € Pontivy Communauté 13 530.25 €
Dépense communale : 25 222.35 €	

Pour information : le revêtement de la chaussée réalisé rue de la chouannerie par l'entreprise COLAS est totalement pris en charge par le département. Il reste à la charge de la commune le marquage au sol.



Intervention de l'entreprise INEO au terrain de football

Travaux d'aménagement aux abords de la mairie



L'entreprise KERSUZAN de RÉGUINY a enlevé les anciennes plantations aux abords de la mairie, ce qui lui donne un nouveau look, plus aéré, à la satisfaction des usagers.



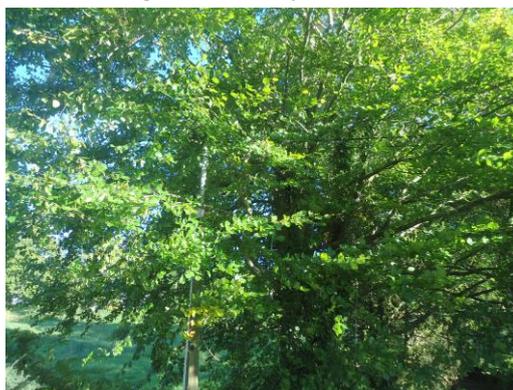
ELAGAGE des arbres situés en bordure de route

Le problème : Il est constaté sur l'ensemble de la commune des branches débordantes sur les routes, lesquelles sont trop souvent encastrées dans les lignes téléphoniques ou même électriques. Il en résulte une vraie gêne pour la sécurité des usagers de la route : automobiles, camions de livraison, engins agricoles, ramassage scolaire... A cela s'ajoute fréquemment des microcoupures qui peuvent occasionner des dommages à l'appareillage électrique ou informatique sans oublier les difficultés de communications rencontrées. Un problème récurrent depuis de nombreuses années qui ne peut évidemment perdurer !

Ainsi la commission communale des travaux a pour mission d'établir un état des lieux de la situation existante afin d'entreprendre les démarches pour solutionner au mieux ce problème.

Le remède : comme il se fait ailleurs dans d'autres communes, un courrier sera adressé prochainement aux différents propriétaires afin de rappeler leurs obligations et d'y remédier dans un délai imparti.

Selon la situation évolutive en début de l'année prochaine et en cas de non intervention constatée, une entreprise sera alors missionnée par la commune pour exécuter les travaux d'élagage non réalisés et **dans ce cas la facture sera adressée aux propriétaires considérés comme défailants.**



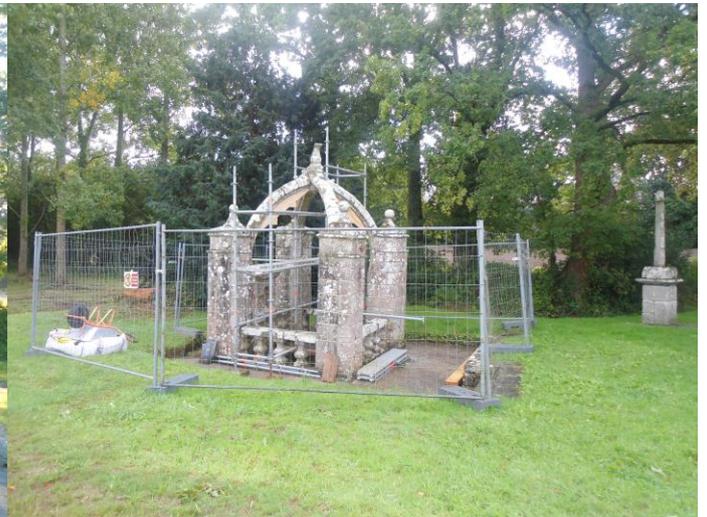
La législation en vigueur : les articles L 2212-2 et suivants du code général des collectivités territoriales prévoient que les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise du domaine public doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la conservation de la voie. Les haies et les branchages doivent être taillés à l'aplomb de la limite de la parcelle.

Travaux à la fontaine Saint-Fiacre

Durant le mois de septembre 2015, d'importants travaux de restauration de cette fontaine inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis 1933 ont été réalisés par l'entreprise Demeures Edifices Restauration (D.E.R) de PLOUAGAT (22), sous le contrôle de Philippe PERON, architecte du patrimoine, demeurant à CLEGUEREC.



Avant les travaux



Pendant les travaux

Descriptif des travaux :

- Nettoyage par application d'un fongicide puis lavage à la brosse,
- Purge des joints en ciment et des réparations de la balustrade sud-ouest,
- Cintrage des arcs, réparation du claveau fendu par collage à la résine et réaligement de l'ensemble,
- Taille d'un nouveau balustre à l'identique de l'existant ; pose du balustre et repose de la boule,
- Fixation de l'ensemble sur la clef d'arcs par un goujon en acier inoxydable scellé au plomb,
- Réparation du socle de la balustrade sud-ouest par collage à la résine,
- Réparation de la main courante de la balustrade sud-ouest au mortier pierre et patine des reprises,
- Réfection des joints au mortier de chaux hydraulique et sable de RADENAC,
- Nettoyage du pavement de l'enclos et du bassin,
- Intervention d'entretien sur la croix située à proximité.

Le financement :

Honoraires de l'architecte : 1 086.96 € H.T.

Montant des travaux : 7 200.00 € H.T.

Subvention de l'Etat (D.R.A.C.) : 2 072.00 € H.T.

Reste à la charge de la commune de RADENAC, maître d'ouvrage : 6 214.96 €

L'historique de cette fontaine :

Elle fût construite à la fin du XVIIème siècle par Monseigneur Sébastien de Guémadeuc, alors évêque de SAINT-MALO en reconnaissance de sa guérison de coliques.

Entièrement édifiée en granit ouvragé, au centre la cuve rectangulaire de la fontaine est ornée d'une bordure surélevée. Un très bel ouvrage de quatre piliers rectangulaires, unis par un fort balustre forment un carré autour de la fontaine. Ils portent à la partie supérieure deux moulures et un petit chapeau pyramidal destinés à recevoir chacun comme un couronnement un boulet en granit. Sur ces piliers prennent naissance quatre arcs à six pans qui se rejoignent au centre au-dessus de la fontaine pour former un majestueux baldaquin.

La fontaine restaurée



SPANC : **COMMENT RÉHABILITER SON DISPOSITIF** **D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?**

Votre installation d'assainissement non collectif a fait l'objet d'un avis Non Acceptable (NA) du fait d'un rejet d'eaux usées au milieu naturel (fossé, cours d'eau, parcelle...) constaté lors de son contrôle. Vous disposez alors d'un délai réglementaire de 4 ans pour résoudre ces nuisances environnementales (1 an si vous avez acheté un bien après le 01/07/2012).

Quels travaux effectuer ?

Dans certains cas, seuls de petits travaux sont à réaliser (exemple : raccordement d'un lave-linge sur le système d'assainissement existant). Dans d'autres cas, l'ensemble du dispositif est à réhabiliter. Pour cela, la première étape consiste à faire réaliser une étude de sol et de filières par un bureau d'études de votre choix qui déterminera avec vous le type de dispositif le mieux approprié à votre habitation et à votre terrain. Nous attirons votre attention sur le fait que vous ne devez, en aucun cas, signer de devis de travaux avant réalisation de cette étude de sol et validation de cette dernière par nos services, au risque de vous engager dans des travaux inadaptés à votre situation.

En effet, ce n'est qu'après la validation de l'étude de sol par le Service d'Assainissement Non Collectif de Pontivy Communauté que vous aurez l'assurance que la filière proposée est adaptée à votre situation et que vous serez autorisé à démarrer les travaux.

Nous vous invitons donc à la plus grande prudence vis-à-vis de sociétés qui vous proposeraient la signature d'un devis de travaux avant qu'une étude de sol n'ait été validée par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Quel financement obtenir ?

PONTIVY COMMUNAUTÉ propose des aides financières permettant de financer 15 à 20 % des travaux de réhabilitations des dispositifs d'assainissement non collectifs. Il s'agit des aides OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) qui sont soumises à conditions de ressources.

Enfin, d'autres aides financières existent : caisses de retraite, prêt à taux zéro spécial réhabilitation d'assainissement non collectif.

Les services de PONTIVY COMMUNAUTÉ restent à votre disposition pour tout complément d'information à tout moment de votre projet de réhabilitation d'assainissement non collectif.

Plus d'infos ? Contactez le SPANC de PONTIVY COMMUNAUTE au 02 97 25 01 70 ou sur info@pontivy-communaute.fr

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

RD 764 Aménagements de sécurité aux carrefours des lieudits "la Pointe et la Petite Croix"

Commune de Pleugriffet

Septembre 2015

Objet de l'opération

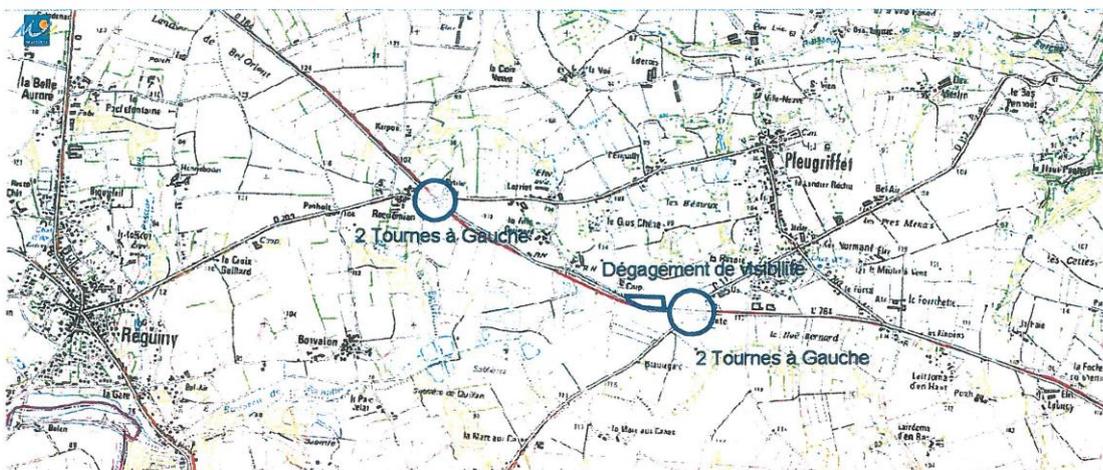
L'axe routier départemental entre Josselin et Pontivy a fait l'objet d'une décision d'aménagement de sécurité d'itinéraire, au regard du nombre d'accidents récurrents aux différents carrefours, dont certains mortels et dus souvent à des problématique comportementales. Cette opération s'inscrit dans le programme routier départemental prioritaire, cet axe étant considéré comme un axe routier structurant pour le département.

Le projet consiste à réaménager les deux carrefours existants, en quatre "tournes à gauche", permettant de sécuriser les girations des véhicules :

- entre la RD 764 et la RD 117 d'une part au lieudit « la Pointe »
- la RD 203 d'autre part au lieudit « la Petite Croix ».

Un dégagement de visibilité sera également réalisé le long de la RD 764 entre ces deux projets au lieudit « le Gros Chêne », afin d'améliorer la perception de la circulation par les usagers.

Plan de situation



Durée et coût des travaux

La durée prévisionnelle de réalisation de l'ensemble de l'opération est de 10 semaines, les travaux débuteront le 14 septembre 2015.

Le coût des travaux est d'environ 670 000 € pour l'ensemble de l'opération et financé entièrement par le Département du Morbihan. Des campagnes de sensibilisation complétant le dispositif des travaux d'infrastructures est également prévu au titre de la prévention routière départementale.

Information et déviations durant les travaux

La circulation sur la RD 764 sera maintenue au niveau des deux carrefours pendant toute la durée des travaux. Un alternat de circulation par des feux tricolores sera mis en œuvre afin de sécuriser la zone de travaux.

A certaines phases du chantier, la circulation sera barrée alternativement au sud ou au nord de la RD 764 sur les RD 117 et RD 203. Ces deux routes départementales ne seront pas barrées simultanément ce qui permettra la mise en œuvre des déviations suivantes pour des courtes durées :

- lorsque la RD 117 sera barrée au sud de la RD 764, l'accès à la commune de Radenac restera assuré grâce à une déviation passant par la RD 203 jusqu'au bourg de Réguiny, puis par la RD 11 et la RD 117 ;
- lorsque la RD 203 sera barrée au sud de la RD 764, l'accès à la commune de Réguiny sera assuré grâce à une déviation passant par la RD 117 jusqu'à Radenac, puis la RD 11 jusqu'à Réguiny ;
- lorsque la RD 117 sera barrée au Nord de la RD 764, l'accès à la commune de Pleugriffet sera assuré grâce à une déviation passant par la RD 203 ;
- lorsque la RD 203 sera barrée au Nord de la RD 764, l'accès à la commune de Pleugriffet sera assuré grâce à une déviation passant par la RD 117, puis la RD 203

Accès commerces et riverains.

Durant tout le chantier l'accès aux propriétés et aux commerces restera possible.



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :
restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les
chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : D.G.I.A - Direction des routes

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur routes) : 02 97 54 83 60 - email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Résumé des consignes de tri



Bacs Jaunes : Tous les emballages (plastiques, métalliques, cartons, ...) sauf le verre :

- bouteilles et flacon en plastique (eau, lait, produit d'entretien, ...)
- briques (lait, jus de fruit, ...)
- cartonnettes (emballages yaourt, gâteau, ...)
- conserves, aérosols, canettes, ...
- pots de yaourt, emballages des produits charcuterie, barquette de viande,
- films plastiques entourant les bouteilles d'eau, de lait, ...
- le petit carton (boîte à chaussure, ...)
- Concernant les cartons, si pliés, ils sont inférieurs à 1m², ils peuvent être glissés directement dans le bac,



Colonne à verre : bouteille, pots de confiture et autres contenants en verre

Colonne à papier : journaux, magazines, papier



Compostage : déchets de cuisine, déchets verts.

Déchèterie : produits polluants, déchets électroménagers, ferraille, gravats, bois, cartons...



... et que reste-t-il dans le sac à ordures ménagères ? ... pas grand-chose ... les couches des enfants, les petits déchets divers (de la salle de bain, ...).

Pour toute question sur la collecte et le tri des déchets :

N° Vert DECHETS (gratuit)

0 800 21 21 06

Le monoxyde de carbone est dangereux

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux : il ne se voit pas et ne sent rien.

Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène.

On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué.

On peut aussi s'évanouir ou même mourir.

Pour parler du monoxyde de carbone, on dit aussi "CO".

Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Ce gaz ne vient pas des appareils électriques.

Ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone quand ils ne marchent pas bien : cuisinières, chaudières et chauffe-eau, chauffage d'appoint pas électrique, cheminées et poêles.

D'autres appareils produisent du monoxyde de carbone :

brasero et barbecue,

groupe électrogène,

moteur de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage



Pour se protéger

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.

Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu.

Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée

Bien utiliser vos appareils :

- n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer,
- n'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement,
- les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.
- si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans vernis et sans peinture),
- ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage,
- utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération,
- ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.),
- aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.



En cas d'urgence

Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche et que vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous :

ouvrez les fenêtres et les portes,
arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson
sortez de chez vous

Appelez les secours :

18 : Pompiers

15 : Samu

114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

112 : Numéro d'urgence depuis un portable

Attendez l'accord des secours avant de rentrer chez vous.



A qui demander des informations ?

- Mairie,
- Professionnels : plombiers, chauffagistes, ramoneurs,
- Centre anti-poison
- Agence régionale de santé : www.ars.santé.
- Plus d'informations : www.prevention-maison.fr www.inpes.sante.fr www.invs.sante.fr

PACT HD

Accueil téléphonique tous les jours de la semaine de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 02-97-25-01-70.

Permanences de PONTIVY tous les lundis de 15 h à 18 h à Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan.

Permanences de ROHAN, à la mairie, tous les 3^{ème} vendredis du mois de 9 h 30 à 12 h 30.

Transports scolaires. Priorité à la sécurité

Pierre Guyon

La compétence du transport scolaire est, au moins jusqu'en 2017, confiée au conseil départemental. Celui du Morbihan organise le ramassage de 32.000 élèves. Une priorité pour l'institution : la sécurité, surtout à la descente du car.

Michel L'Higuier, directeur des transports au conseil départemental, a insisté sur les dangers qui existent avant et après le car.



C'est parti pour l'année scolaire 2015-2016. Ce matin, 48.000 élèves du département vont prendre le bus, le car, le train ou le bateau pour se rendre à l'école, au collège ou au lycée. Le département organise le transport de 32.000 d'entre eux. « 500 cars vont permettre, cette année, aux élèves de se rendre à l'école », remarque Michel L'Higuier, directeur des transports dans le Morbihan. « Ils parcourent, tous les jours, 1,5 fois le tour de la terre ». Les communautés d'agglomération assurent, de leur côté, le service dans les zones urbaines.

Les contrats arrivant à échéance ont été renouvelés et attribués début 2015. « Quelques lignes ont changé de transporteur comme Muzillac-Vannes ou Auray-Quiberon », explique Gérard Pierre, vice-président du conseil départemental délégué aux routes et aux trans-

ports. « Les contrats sont signés pour dix ans ».

Insister sur la sécurité

La sécurité des élèves est la priorité du conseil départemental. « Tous les cars sont désormais équipés d'une ceinture de sécurité », précise Michel L'Higuier.

Des éthylofestes font également leur apparition à bord des transports scolaires. Comment ça marche ? « Le conducteur souffle. S'il s'avère qu'il est positif à l'alcool, le car ne démarrera pas », prévient l' élu.

Mais pour le directeur des transports, le risque est ailleurs. « L'éthylofest n'aura aucun effet sur l'accidentologie. Des chauffeurs alcoolisés, j'en ai connu, des accidents à cause de l'alcool, aucun ! ».

Le danger intervient à la montée, à la descente ou pendant la traversée de la chaussée au voisinage du véhicule. Selon l'Anateep (Association

nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public), six enfants, âgés de 3 à 18 ans, ont été tués à la montée ou à la sortie du car en France, en 2011.

Pour lutter contre ce danger, le conseil départemental a réalisé une plaquette pour prévenir les parents, alerter les enfants et mettre en garde les automobilistes. Deux images sur lesquelles on peut lire : « En sortant du car, fais gaffe ! » ou « Devant l'innocence, prudence ! ».

À partir de 104 euros par an

Les tarifs de la carte Graffiti, prise en charge financièrement à 90 % par le département, varient de 104 à 162 € par année et par enfant. Les enfants domiciliés à moins de 3 km de leur établissement ne peuvent pas l'obtenir. Cette carte est accessible pour tous les élèves, externes ou demi-pensionnaires.



L'Espace Info Energie

Porté par le Pays de Pontivy et le Pays du Centre Bretagne, l'Espace Info Energie est un service gratuit et neutre à destination des particuliers. Il est financé par l'Ademe et la Région Bretagne.

Les informations délivrées peuvent aller des gestes économes aux travaux d'isolation en passant par le choix des équipements (de la lampe au système de chauffage et d'eau chaude), sans oublier les énergies renouvelables (bois, solaire, éolien, etc...), et les aides financières existantes.

Le conseiller du territoire répond aux questions des particuliers lors des permanences sur Pontivy tous les après-midi de 13H30 à 17H30 par téléphone au 0 805 203 205 (appel gratuit depuis un poste fixe), par mail : infoenergie@pays-pontivy.fr, ou sur [rendez-vous](#) les semaines paires au 1 rue Dunant à Pontivy.

Des RDV mutualisés pour vous guider dans vos travaux de maison : construction ou rénovation.

Plusieurs organismes peuvent vous apporter des conseils gratuits et neutres :

- Juridiques et financiers : ADIL (Agence départementale d'information sur le logement)
- Architecture et paysage : CAUE (Conseil en aménagement, urbanisme et paysage)
- Energie : Espace Info Energie

En fonction de votre projet et de vos besoins, il est possible d'organiser des RDV groupés sur Pontivy avec un de ces partenaires, contactez l'Espace Info Energie.

Adopter les éco-gestes pour réduire votre facture

Le coût de l'énergie pèse de plus en plus lourd dans le budget des familles. Il est possible de réduire ces dépenses en entretenant et en surveillant les consommations de ses appareils.

Pensez à couper les veilles des téléviseurs et ordinateurs à l'aide de multiprises équipées d'interrupteurs, dégivrer et nettoyer régulièrement les joints des appareils de froid. Vérifiez la température de consigne du ballon d'eau chaude et le bon fonctionnement heure pleine/heure creuse si vous disposez d'un abonnement de ce type. N'oubliez pas d'éteindre la lumière en quittant les pièces.

Les économies commencent dès l'investissement, en se référant à l'étiquette énergie qui informe de la consommation des équipements. Un appareil de classe énergétique A +++ consommera au minimum 30 % de moins qu'un appareil de classe A ! Remplacer vos anciennes ampoules par des ampoules à LED, pour une ampoule à incandescence de 60W le retour sur investissement pour une ampoule à LED équivalente est en moyenne de quelques mois à un an suivant la durée d'utilisation.

Enfin vous pouvez faire jouer la concurrence en comparant les offres des différents fournisseurs d'énergie avec les simulateurs disponible en ligne. Vérifiez bien que votre puissance souscrite correspond réellement à vos besoins, il y a bien souvent des économies réalisables.

0805 203 205
NUMERO VERT Appel gratuit depuis un poste fixe

Vous souhaitez développer les énergies renouvelables à votre domicile. L'Espace Info Energie peut vous renseigner.

Un coup de pouce supplémentaire aux initiatives collectives de citoyens :

Vous réfléchissez à développer les énergies renouvelables collectivement dans votre lotissement, votre quartier, votre hameau.

Le Pays de Pontivy vous accompagne en facilitant votre démarche et recherchant des financements.

Rassemblons nos **Énergies!**
WWW.PLAN-ECO-ENERGIE.BRETAGNE.FR

0805 203 205
NUMERO VERT Appel gratuit depuis un poste fixe
www.bretagne-energie.fr



LA VIE ASSOCIATIVE

AMICALE DES PECHEURS



La saison de pêche étant terminée, nous clôturons donc cette année avec une remise de prix pour nos trois gagnants du concours photos 2015 :

- Yanis BOURRIQUEN : brochet de 1 m pour 7.2 kg.
- Ludovic GUÉHO : brème de 2.30kg
- Anthony GAUTHIER : carpe miroir de 11.2 kg
- La participation a été très satisfaisante surtout auprès des jeunes. Cela nous a permis de montrer une nouvelle image de notre association.





ADMAR de RÉGUINY et sa Région

Mairie 15 rue Anne de Bretagne
56500 RADENAC ☎ 02 97 22 49 89
✉ reguinyetregion@admr56.com



Le conseil d'administration de l'A.D.M.R. de RÉGUINY et sa région s'est réuni le 30 juillet 2015 pour faire le point sur le portage de repas en service froid.

Ce service a débuté le 1^{er} juillet avec un nouveau véhicule réfrigéré et une nouvelle organisation des livraisons.

Valérie COBIGO, aidée par la suite par Lucile GILLET a déjà atteint le rythme de croisière tant sur la livraison que sur les conseils donnés aux usagers du service pour réchauffer les plats et la commande des menus

Depuis la mise en place du service livraison froide, les commandes se sont maintenues en semaine et sont aujourd'hui beaucoup plus nombreuses les week-end et jours fériés. La livraison a lieu 4 fois par semaine. Les repas sont instantanément mis au réfrigérateur au domicile du client.

Le local d'allotement des paniers- repas a été mis à disposition par la mairie de RÉGUINY dans les locaux du foyer socio culturel dont l'aménagement est très fonctionnel

Le changement de service a nécessité des bouleversements au niveau matériel.

Ainsi, l'association met en vente les anciens conteneurs à repas gardant une température pendant 6 h au prix de 10 à 30 €. Ces conteneurs peuvent servir pour pique-nique ou plateau repas



Pour ce qui concerne ce service, s'adresser à Pierre LE STRAT 02 97 38 73 78

VIGILANTE

Le concours de boules de la Vigilante a eu lieu le samedi 25 juillet au Bois de Lambilly. Le matin, 14 joueurs ont participé en individuel et l'après-midi, en doublettes, 16 équipes.



Les équipes de foot saison 2015-2016



L'équipe encadrée par
Philippe LE
CALLONNEC et Ludovic
LE MAUX, entraîneur

L'équipe encadrée par Jean-François CADOUX et Patrick LE GARJEAN



L'équipe u8 u 9 en entente RADENAC avec BULEON LANTILLAC, encadrée par David LECUYER et Frédéric KERESPARS ;



L'équipe des débutants u-u7 en entente RADENAC avec BULEON LANTILLAC encadrée par Jean-François CADOUX

BALL-TRAP A.C.C.A.



Le samedi 22 et dimanche 23 août a eu lieu le traditionnel ball-trap de l'association des chasseurs de RADENAC au lieu-dit "Les Gambris"

R.A.J.

La R.A.J. s'est réunie pour l'assemblée générale au mois de juin afin de réélire le nouveau bureau :

Présidentes : Marion ALLAIN et Marine LE BOUQUIN

Secrétaires : Marie GICQUEL et Adeline LE BRETON

Trésorières : Mélanie ROBIN et Claire ALLAIN

Pour parfaire l'harmonisation au sein de l'association, les membres se sont retrouvés pour un week-end détente à Belle-Ile. AU programme : bateau et promenade à vélo.



SOIREE HALLOWEEN
SAMEDI 24 OCTOBRE 2015

à partir de 19h30
à la salle des fêtes de **RADENAC**

10 € Adulte
6 € Enfant (-12 ans)

MENU
Kir
Soupe
Saucisse - Frites
Fromage
Dessert - Café

Organisation R.A.J. suivie d'une soirée disco

CLUB DES FOUGERES



La rentrée du Club des fougères a eu lieu le mardi 1^{er} septembre avec les activités habituelles : belote et loto

ECOLE SAINT-LOUIS

Collecte de papier

Chers parents, comme chaque année l'association des parents d'élèves remet en place l'opération "Benne à papier"

Tous les troisièmes samedis du mois de 10h à 11h30 vous pouvez déposer à l'école votre récolte de papier.

Bien sûr parents, grands-parents, voisins et amis peuvent être sollicités pour participer !!!

Une fois le local rempli (environ 2 fois par an) nous recrutons une dizaine de courageux papas qui déplacent la précieuse récolte vers une benne. Cette dernière est ensuite acheminée vers une entreprise de recyclage qui nous rachète le papier au poids.

Cet argent est mis dans le pot commun et divisé équitablement entre toutes les classes et sert ainsi à diminuer la participation de chaque famille au coût des sorties scolaires (piscine, rencontres sportives, sorties de fin d'année...)

L'an dernier un record à encore été battu puisque près de 23 tonnes de papier ont été récolté pour un gain financier de 1 253€

Bravo et Merci à tous !!!

A vos papiers, prêt, partez

*Rappel : Tous les papiers, journaux, magazines, annuaires, pub ... sont acceptés
à l'exception du carton, du métal et du plastique
Merci de trier !!!*

La rentrée des classes



94 élèves

23
Petites sections
et C.P.

Cristel Davenet
Françoise Bijoux
Aurélie le Guennec

24
Moyenne et
grande sections

Gwenhaël Collet
Jessica le Texier

21
C.E.1 et C.E.2

Mathilde
Le Rock Roussel

26
C.M.1 et C.M.2

Annick Lemerancier
Maëva Le Roux



COMITE DES FETES

Le comité des fêtes a tenu son assemblée générale dimanche 4 octobre, en présence de M. Bernard LE BRETON, maire.

Le bureau reste en nombre inchangé. Patricia BERNARD ayant souhaité ne plus en faire partie, Julie CADIO devient membre.

- Président d'honneur : M. Joseph LE BRETON
- Présidente : Mme Nelly CADIO
- Vice-Président : M. Kléber LE NORMAND
- Secrétaire : Mme Jessica LE TEXIER
- Secrétaire adjoint : M. Yannick LE TEXIER
- Trésorier : M. Ludovic LE CALLONNEC
- Trésorier adjoint : M. Nicolas GOUJEON

Parmi les activités envisagées : le prochain réveillon de la Saint-Sylvestre, la course cycliste Jean ROBIC, la randonnée pédestre du muguet du 1^{er} mai et un vide grenier le même jour.



RADENAC **Réveillon dansant** **du nouvel AN**

A la salle des fêtes de 21 HEURES à l'aube

Réservation préalable à partir du **lundi 9 novembre**
dans la limite des places disponibles.

Contact : Mr Ludovic LE CALLONNEC
Rue des lavandières
56500 RADENAC

Téléphone : **02 97 22 44 14**

Organisé par le comité des fêtes de RADENAC

BIBLIOTHEQUE



RADENAC

Foire aux livres

15 novembre 2015

De 10 heures à 17 heures

salle Saint-Fiacre

Réservations 02.97.74.49.71 ou

06.83.24.52.95

Entrée gratuite

ACTUALITÉS

VISITE DU SOUS-PRÉFET



M. Mickaël DORÉ, nouveau sous-préfet de PONTIVY est venu à RADENAC rencontrer les élus le mercredi 8 juillet afin de découvrir le territoire de la circonscription suite à sa prise de fonction récente.

Ce moment d'échange a été l'occasion d'évoquer les différentes problématiques auxquelles peuvent être confrontées les communes rurales. M. le Sous-Préfet a fait le point sur les travaux en cours sur la commune, en particulier l'avancement de l'atelier communal et du garage des services techniques.

Tout en parcourant la commune, il a pu évoquer avec M. le Maire et les adjoints, l'économie locale avec le parc d'activités de la Lande de Vachegard et le parc éolien, tout en se préoccupant de l'activité agricole prédominante sur la commune.

D'autre part, les élus ont fait part de leurs projets, en particulier de l'aménagement du cadre de vie dans le centre bourg, afin d'améliorer l'accueil et les services au sein de la commune.

Concours des maisons fleuries

Cette année le célèbre concours a couronné, en lui octroyant le 1^{er} prix, Mike NENMAN que l'on voit joyeusement prendre la pose sur la page de couverture du bulletin.

Félicitations à l'artiste !

Une autre brillante candidate, Thérèse RIO, nous parle de sa passion pour la décoration florale, du plaisir de voir la devanture de maison enveloppée par le charme des fleurs.



Comme la plupart des passions, le temps passé pour obtenir un joli résultat ne compte pas.

Déjà en 1997 le concours des maisons fleuries était un événement attendu dans notre bourg et ses villages.



La photo de juillet 97 immortalise la remise des prix.

On peut y voir : André LE BRAZIDEC, Albert COBIGO, Théo MAUGAN, Louis LE FLOCH, Thérèse RIO, Jean-Luc MAURICE, Denise DANET, Alphonse LORIC, Jo LE BRETON, Marie-Thérèse LORIC, Marcelle LE BRAZIDEC, Clémentine MAUGAN, Odette ALLANNIC et Ninie ALLAIN.

PARDON DE SAINT-FIACRE

Le Pardon de Saint-Fiacre a eu lieu le dimanche 30 août. Il a débuté avec la messe à la chapelle, la procession à la fontaine et la fouée.



Le midi, le repas préparé par Ambroise a été servi à la salle Saint-Fiacre.



L'après-midi, un concours de boules s'est déroulé sur le terrain.

BALADE CONTÉE



Le jeune Maxime MOREAC de "Kervallo" a accueilli les randonneurs au son de l'accordéon

M. Alain POUTEAU et Alexia LE GAL lors de la présentation de la balade



La commune de RADENAC proposait une animation culturelle samedi 26 septembre après-midi sur un circuit d'environ 4 kilomètres autour du bourg. Une quarantaine de personnes ont écouté avec intérêt les différents contes proposés par M. Alain POUTEAU, poète et conteur professionnel venu de LANDUJEAN (35) et Alexia LE GAL de PLUMELIN dont l'origine familiale est de RADENAC. Maxime MOREAC a accueilli les participants au son de l'accordéon pour le plaisir de tous.

COUSINADE

La famille LE CALLONNEC organise chaque année, en juillet, une cousinade à la salle Saint-Fiacre. Agnès qui habite désormais au domicile partagé participait aussi à la fête.



Les 65 ans



Les 65 ans natifs ou domiciliés sur la commune se sont retrouvés au restaurant "Entre terre et mer" pour une journée de retrouvailles

Les 75 ans



Retrouvailles de quelques personnes de 75 ans autour d'un repas le samedi 26 septembre 2015.

CULTURE ET SOLIDARITÉ AU PAYS DE PONTIVY



Un week-end complet au profit des **Restos du Cœur**, les 13, 14 et 15 novembre 2015, avec au programme le vendredi soir au théâtre de PONTIVY, présentation de l'évènement, spectacles et expositions, à partir de 18 h et sans doute un Fest Noz du côté de PLUMELIN.

Le samedi : des animations à BAUD, CLÉGUÉREC, ROHAN et PONTIVY.

Le dimanche : PONTIVY, LE SOURN, GUERN, CLÉGUÉREC et ROHAN recevront des artistes, musiciens, chanteurs... et l'organisation d'un couscous le midi à SAINTE-BRIGITTE par le comité des fêtes.

RECHERCHE :

Pour le diaporama qui sera diffusé pour la cérémonie des vœux de 2016, nous recherchons des photos d'évènements de 2015. Merci de les faire parvenir à Philippe ALLAIN.

RUCHER ORIMIEL

Du miel made in RADENAC



Orianne et Hervé BREDOLESE ajoutent une jolie corde à leur arc : L'apiculture.
Après 2 années de formation au rucher école d'AURAY, et deux autres années de pratique, le couple a créé un petit rucher au n° 16 de la bottine. Ils sont équipés afin de récolter et mettre en pots, sur place, le miel vaillamment fourni par leurs abeilles.

Les démarches administratives et fiscales effectuées leur permettent de commercialiser leur production (Il est en effet obligatoire que le n° de Siret soit indiqué sur les étiquettes des pots de miel tout comme la date limite de consommation et l'origine du miel).
Pour contacter les nouveaux apiculteurs :
02.97.22.46.62



Contrôle des cadres de hausses qui contiennent le miel à récolter.



Retrait de l'opercule de cire.



L'extracteur est utilisé pour récupérer le miel qui sera ensuite mis dans un maturateur.

Et une semaine plus tard c'est la mise en pots.

AUTREFOIS



En bas à gauche : Henri LE BRETON, René GUÉHENNEUX, Guy DANET, Albert LE CORVIC, Claude NAYL, Eugène JÉHYANNEUF, André SAMSON

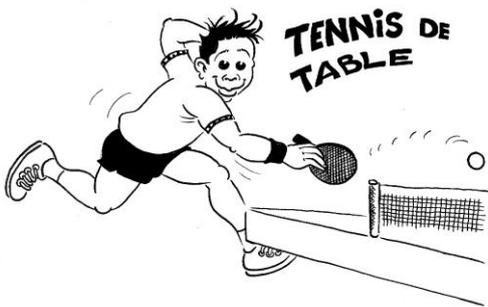
2^{ème} rang à gauche : Robert KERGOUSTIN, 1 personne de LANTILLAC, René CHAMAILLARD, Eugène GICQUEL, Marcel KERSUZAN, Robert LORIC, Guy MAHIEUX

3^{ème} rang à gauche : Abel GUILLO, René FOUILLEN, Robert MAUGAN, Paul LE METAYER

Actualité d'antan (paru dans le journal l'Arvor du 8 août.1906)

Le 31 juillet, vers 2 heures du matin, un incendie s'est déclaré dans une écurie appartenant à M. Yves Barrillo, cultivateur à la Bottine. Aussitôt que l'on aperçut que le feu était pris, on donna l'alarme, mais malgré tous les efforts apportés, cette écurie ainsi que la maison contigüe à cette dernière, furent dévorées par le feu. On réussit seulement à sauver les bêtes à cornes et le cheval qui étaient dans l'écurie. Une somme de 513,35 francs qui se trouvait dans une armoire n'a pu être retirée, ainsi que le mobilier, le foin, etc...

Les pertes qui s'élèvent à la somme de 5.600 francs sont couvertes par une assurance.



Tous les mardis de 19 h à 20 h 30 à la salle Saint-Fiacre

Cours de peinture

Tous les samedis de septembre à juin, de 10 h à 12 h, salle de la cantine, près de l'église.

Aquarelle, pastel, acrylique... Renseignements Philippe LE PAIH au 02-97-51-90-72



Loisirs créatifs

Tous les jeudis de 14 h à 17 h 30

CALENDRIER DES FETES

OCTOBRE			
Samedi	17	Soirée disco	A.P.E.L.
Samedi	24	Halloween	R.A.J.
Samedi	31	Braderie du Bon Larron	
NOVEMBRE			
Dimanche	1	Braderie du Bon Larron	
Mardi	10	Repas du C.C.A.S.	
Dimanche	15	Foire aux livres	Bibliothèque Vigilante
Samedi	21	Raclette	
DECEMBRE			
Samedi	12	Arbre de Noël	A.P.E.L.
Jeudi	31	Réveillon	comité des fêtes

Prochaine parution en janvier 2016